

Choses lues

Autor(en): **Favrod, Charles-Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **142 (1997)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pes d'administration est de la compétence de la Confédération. Les écoles de recrues, dont la première a lieu du 28 août au 18 octobre 1875, ont une durée de 45 jours, les écoles de sous-officiers de 21 jours, les écoles préparatoires d'officiers-chefs de section et de quartiers-maîtres de 35 jours.

Jusqu'alors, les corps de troupe transportaient leurs vivres et leur fourrage au moyen de chariots réquisitionnés ou allaient les «toucher» dans les magasins du commissariat. Dorénavant, le train d'armée se subdivise en deux groupes, d'une part les bataillons du train affectés aux voitures du génie, au service sanitaire et aux subsistances,

d'autre part le train de ligne pour la conduite des voitures attachées aux états-majors, aux bataillons d'infanterie et aux escadrons de cavalerie (munitions, bagages, subsistances) et qui accompagnent ces corps de troupe.

En guise de conclusion

La subsistance d'une armée ne campagne ne peut découler d'une doctrine absolue. En effet, des prescriptions uniformes ne s'adaptent pas toujours à des situations fort diverses. La conception des ravitaillements comprend ainsi logiquement plusieurs façons de faire. Des systèmes mixtes apparaissent comme les

plus pratiques, surtout les plus souples dans le cadre des opérations : l'histoire l'a démontré et nos anciens en avaient déjà saisi l'importance. La loi d'organisation militaire de 1874 apporte, dans le domaine des approvisionnements, un souffle nouveau à la jeune armée fédérale. Une conception nouvelle était née.

Notre étude succincte de l'évolution du ravitaillement ne saurait donner que des orientations générales avec, sans doute, des lacunes. On en excusera un soldat pas toujours habile, non plus, à se servir des formulations les plus exactes ou les plus heureuses.

P. Z. R.
(Fin)

Choses lues

Règlement de service américain : « Le salut est la forme la plus importante de la politesse militaire. »

Règlement français : « Le salut est la plus fréquente des marques extérieures de respect ; son entière correction doit être strictement exigée. »

Règlement suisse : « Le salut militaire est un devoir de service. Il est dû aux supérieurs qui sont tenus de le rendre. »

Revue militaire suisse : « Car, c'est cela, le salut, un échange. Je suis là, fidèle, disent les yeux du soldat. Compte sur moi, répondent ceux de l'officier. Le tout tient en un centième de seconde. Il ne s'agit pas, en effet, que le doigt effleure seulement la visière, mais la main doit être dans la position réglementaire et le regard doit chercher le regard, profondément. »

Charles-Henri Favrod
24 Heures, 22 février 1997